

Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

République
Française

Département des
Bouches du Rhône

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

Séance du 21 février 2014

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents membres.

**Signé le 21 Février 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 25 février 2014**

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 001-057/14/CC

■ Approbation de la candidature de Marseille Provence Métropole au label "La French Tech" dans le cadre de l'appel à projet du Ministère du Redressement Productif

DPEATSV 14/11026/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Depuis de nombreuses années, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole fait du soutien à l'innovation scientifique et technologique une priorité de sa stratégie de développement économique centrée sur l'économie de la connaissance.

Marseille Provence Métropole met en œuvre cette stratégie en favorisant l'émergence et le développement des acteurs de l'innovation, en accompagnant les entreprises innovantes dans leur développement, en définissant et mettant en œuvre des projets structurants en particulier sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert, le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy, le pôle média de la Belle-de-Mai et maintenant le Technoparc des Florides.

Cela se traduit notamment par les actions suivantes :

- Le soutien de la dynamique entrepreneuriale et des structures d'aide à l'innovation au travers :
 - De l'incubateur Impulse, des pépinières d'entreprises Marseille Innovation et de Grand Luminy.
 - Du soutien au développement des pôles de compétitivité et clusters. La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole soutient les sept pôles de compétitivité labellisés par le gouvernement qui concernent son territoire.
 - Du cofinancement des projets de R&D des pôles de compétitivité : la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole cofinance des projets de recherche et développement portés par les entreprises innovantes en abondement au Fond Unique Interministériel (FUI).
 - De la création du Fond d'Innovation Marseille Provence (FIMP) destiné à aider les jeunes entreprises innovantes dans leur phase de création d'emplois.
- Le développement de sites emblématiques comme le Technopôle Marseille Provence à Château Gombert ou le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy où se concentrent la recherche, l'enseignement supérieur et les entreprises.

Cette stratégie priorise également des filières économiques d'avenir, en particulier l'aéronautique, l'optique, la santé/biotech, le multimédia et le numérique.

L'économie numérique est en effet une des principales économies de croissance dans le monde. En France, elle représente un million d'emplois et génère le quart de la croissance du PIB. C'est dans ce contexte, que le gouvernement a annoncé en février 2013 le lancement de l'initiative « quartiers numériques ».

Le 27 novembre dernier, Madame le Ministre déléguée aux PME, à l'innovation et au développement numérique a présenté l'appel à projets national sur les quartiers numériques sous le nouveau nom de « La French Tech », dont le cahier des charges sera publié prochainement.

En effet, la France dispose de nombreux atouts dans la compétition internationale sur les technologies numériques, une recherche publique de référence, des acteurs économiques dynamiques engagés dans ces technologies et une population déjà massivement utilisatrice de ces nouvelles technologies et usages.

Ce secteur doit cependant être stimulé, car son morcellement et son manque de visibilité pénalisent son développement.

Cette mesure sera financée, dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir à hauteur de 215 millions euros et sera principalement structurée autour de trois axes :

- Mobiliser et labelliser les écosystèmes sur les territoires métropolitains,
- Accélérer la croissance des startups technologiques de ce domaine (200 millions d'euros investis dans des initiatives privées),
- Faire la promotion de la « French Tech » à l'international (15 million d'euros).

« La French Tech » est un grand mouvement de mobilisation collective des écosystèmes territoriaux les plus dynamiques de France pour la croissance de leurs startups et entreprises numériques.

L'objectif est de favoriser l'émergence de startups de niveau international (Techchampions) capables de passer de quelques salariés à quelques milliers de salariés en quelques années.

Cette économie représente d'ores et déjà une force importante sur notre territoire : 7 000 entreprises, de nombreuses startups innovantes et quelques Techchampions d'envergure internationale, 40 000 emplois privés et un CA estimé à 8 milliards d'euros (chiffres 2012 Bouches-du-Rhône).

L'écosystème de notre territoire présente aussi de nombreux atouts dans le domaine du numérique.

- Des opérations d'aménagement et de développement structurantes :
 - Les Technopôles de Château-Gombert et de Marseille Luminy qui regroupent recherche publique, enseignement supérieur, entreprises innovantes et structures d'appui à l'innovation.
 - Le pôle multimédia de la Belle-de-Mai, dans Euroméditerranée dans les contenus numériques du multimédia et de l'audiovisuel.
- Un écosystème d'acteurs :
 - avec le pôle de compétitivité SCS, les clusters Médinsoft (logiciels) et PRIMI (contenus et audiovisuel).
 - Les structures d'accompagnement de startups, les pépinières Marseille Innovation, l'incubateur inter-universitaire Impulse et l'incubateur multimédia de la Belle-de-Mai.

Fort de cet écosystème dynamique appuyé sur nos opérations d'aménagement et de développement, Marseille Provence Métropole doit accompagner cette grande ambition nationale et amplifier son action au bénéfice des entreprises et de la création d'emplois dans ce domaine stratégique.

C'est pourquoi, Marseille Provence Métropole souhaite construire et défendre, en partenariat avec la Ville de Marseille cette candidature.

Marseille Provence Métropole propose également de construire cette candidature à l'échelle du grand territoire en coordination avec la Communauté du Pays d'Aix, l'ensemble des acteurs concernés et en lien avec la Mission Interministérielle pour le Projet Métropolitain Aix-Marseille Provence.

Cette candidature devrait rechercher les complémentarités avec les autres écosystèmes de la région. Elle doit permettre à notre territoire de devenir une métropole phare du numérique.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Signé le 21 Février 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 25 février 2014

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt pour Marseille Provence Métropole d'une candidature à l'appel à projets « La French Tech »,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le principe d'une candidature de Marseille Provence Métropole à l'appel à projets « La French Tech », en partenariat avec la Ville de Marseille et à l'échelle du grand territoire dans une perspective métropolitaine, en coordination avec la Communauté du Pays d'Aix, l'ensemble des acteurs concernés et en lien avec la Mission Interministérielle pour le Projet Métropolitain Aix-Marseille Provence.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine est autorisé à conduire toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre de cette candidature.

Pour Visa
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI